

VILLE DES ABYMES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*********
GUADELOUPE*********
Nombre de Membres en Exercice du Conseil Municipal : 45****AFFAIRE N° 25-06-19****Séance n°05**

MOTION POUR CONFÉRER
AU NOUVEAU CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE LA
GUADELOUPE, LA
DÉNOMINATION DE
"CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE LA
GUADELOUPE, HÔPITAL
FRÉDÉRIC JALTON"

MARDI 24 JUIN 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Mardi 24 du mois de Juin à 11H10, le Conseil Municipal de la Ville des ABYMES, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rosan RAUZDUEL, Adjoint au Maire, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 18 Juin 2025.

PRÉSENTS : (28)

Mme MOUNIEN Marie-Camille; M.RAUZDUEL Rosan; Mme LOUIS-MARIE Annie; Mme SURVILLE-PERAFIDE Nadiyah; M. BARBIN Robert; Mme THEOPHILE Nadège; M.HENRY Fulbert; Mme THENARD Jacqueline; M.MOUEZA Philibert; M.LEFFET Charles-Edouard; Mme FAITHFUL Francesca; Mme NABAJOH-DELOUMEAUX Renée-George; Mme GUIOUGOU Eliane; M.BOUBOUNE Jocelyn; M.COMBE Claude; Mme LACASCADE-CLOTILDE Marie-Corine; M.BIRAS Dominique; Mme PARAT-EDOM Laisely; Mme ANDREOPA-ALEXIS Murielle; Mme ROUSSEAU Nadège; M.FOULE Teddy; Mme BOUCARD Micheline; M.SURDIN William; Mme FILOMIN France-Lise; M.MOZAR Fredy; Mme MARCELIN katia; Mme AZEDE Lise; Mme COMPPER Marie - Gilberte.

REPRÉSENTÉS : (06)

M.JALTON Eric donne procuration à M. BIRAS Dominique.
M.MICHELY Fabert donne procuration à Mme GUIOUGOU Eliane.
Mme MARCIN Magaly donne procuration à Mme BOUCARD Micheline.
Mme DOQUET-ROUSSAS Francine donne procuration à Mme MOUNIEN Marie-Camille.
Mme HOUBLON Christine donne procuration à M. MOUEZA Philibert.
M.LUDGER Max donne procuration à Mme ANDREOPA-ALEXIS Murielle.

EXCUSÉS : (02)

Mme KANCEL Marie-Ange ; M.SERVA Olivier.

ABSENTS : (09)

M.NABAJOH Alix; M.CELINAIN Eric; M.THICOT Pierre; M.DAVID Pierre-Emile; M.CELIGNY Jean-Luc; Mme MONTOUT Nadège; Mme NAPRIX Jocelyne; M.THEOPHILE Dominique; M. GALANTINE Louis.

Conformément à l'article L2121 - 17, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Secrétariat est assuré par Madame ANDREOPA-ALEXIS Murielle.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante :

Considérant que Frédéric JALTON, né le 21 Février 1924 aux ABYMES et décédé le 19 Novembre 1995, fut une figure emblématique de la vie politique guadeloupéenne, Médecin de profession, Maire des ABYMES pendant 28 ans, Député de la Guadeloupe durant vingt ans, et fervent défenseur du progrès social, sanitaire et éducatif ;

Considérant qu'il fut un bâtisseur visionnaire, initiateur de la plus vaste opération de Rénovation Urbaine jamais menée en Guadeloupe, ayant profondément modernisé la Commune des ABYMES, transformée sous son impulsion en un pôle dynamique et structurant du territoire ;

Considérant que par son leadership charismatique, sa constance dans l'engagement et sa capacité à fédérer, il a marqué durablement la scène politique locale et nationale, en particulier par la création en 1956 de la Fédération guadeloupéenne du Parti socialiste ;

Considérant que son influence auprès du Président François MITTERRAND fut déterminante pour la prise en compte des spécificités et des besoins de la Guadeloupe dans les politiques nationales, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement du territoire et de l'accès aux services publics ;

Considérant que Frédéric JALTON a joué un rôle clé dans la structuration du système de santé en Guadeloupe, œuvrant sans relâche pour l'amélioration des infrastructures médicales et pour une meilleure prise en charge des populations insulaires ;

Considérant que son héritage mérite une reconnaissance à la mesure de son apport historique ;

Considérant que le futur Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, en construction dans la zone de Perrin aux ABYMES, marqueur territorial d'abymes, ville nouvelle, constitue un projet d'envergure au service de toute la population guadeloupéenne, destiné à garantir une médecine de haut niveau, à favoriser la recherche et à renforcer la formation médicale dans la Caraïbe ;

Considérant que cette Motion vise à inscrire durablement le nom de Frédéric JALTON dans un lieu emblématique du progrès médical, social et humain de la Guadeloupe, en reconnaissance de son œuvre visionnaire et de son engagement indéfectible au service de notre archipel ;

Considérant que ses héritiers ont donné leur accord ;

LE CONSEIL

Ouï, Monsieur le Maire en ses explications ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

A l'Unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter la Motion relative à la proposition de dénomination du futur Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe «**Centre Hospitalier Universitaire, Hôpital Frédéric JALTON** », afin de rendre honneur à cette grande personnalité Guadeloupéenne et singulièrement Abymienne.

ARTICLE 2 : De mandater Monsieur le Maire **pour engager** toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes - la Présidence de la République, le Ministère de la Santé, la Préfecture de la Région Guadeloupe, l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, instances dirigeantes du CHU - afin de concrétiser cette dénomination, porteuse de sens et d'histoire.

ARTICLE 3 : D'appeler à une mobilisation collective des Collectivités Territoriales, des professionnels de santé, des établissements d'enseignement supérieur et de l'ensemble de la population Guadeloupéenne, afin de soutenir cette initiative qui célèbre notre mémoire partagée et notre attachement à l'excellence et à la justice sociale.

ARTICLE 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5 : Toute contestation de cette délibération devra être effectuée devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour Expédition Conforme :

Le Maire,



Eric JALTON

La Secrétaire de Séance,

ANDREOPA - ALEXIS Murielle

Sous - Préfecture, le... 15 JUL. 2025
De la publication, le... 17. JUL. 2025